



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-5-3-2

Séance du vendredi 17 mai 2019

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES (PROGRAMME A283)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,

- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 12 octobre 2018,
VU le règlement financier départemental,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
 - ✓ **84 924,00 €** au bénéfice de la commune de DIEFMATTEN pour l'aménagement d'un carrefour sur les RD 25/RD 32 V ;
- Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2019 de l'opération à hauteur d'un montant **84 924,00 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
 - Procède au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité